



# LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

Pointe-à-Pitre, le 14 Mai 2018

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République Française  
Palais de l'Elysée  
55, Rue du Faubourg saint Honoré  
75008 PARIS

## **Objet : Justice pour les victimes des massacres de Mai 1802 et 1967 en Guadeloupe.**

Monsieur le Président de la République Française,

Depuis plusieurs décennies, les Guadeloupéens militent inlassablement contre l'oubli et pour la justice en Guadeloupe. Homme de culture et d'histoire, vous le savez sûrement, en 1802, la République Française, sous la houlette de Napoléon Bonaparte, va rétablir l'esclavage en Guadeloupe. OUI Napoléon BONAPARTE, bâtisseur d'ouvrages, d'institutions et de la législation française, aura été un négrier, un esclavagiste tout comme LOUIS XIV.

En juillet 1802, la République décide que les Guadeloupéens ne sont plus français. Ils sont frappés de déchéance de nationalité et redeviennent « esclaves » au sein de la République Française.

Les Guadeloupéens « plus républicains que la République elle-même » vont se battre. Bilan : plus de 10.000 victimes guadeloupéennes. Morts au combat, emprisonnés ou déportés notamment en Corse où ils mourront tous comme « esclaves ». D'autres seront gazés dans des cales de bateaux et jetés à la mer. Certains seront pourchassés et tués par des chiens mangeurs d'hommes, spécialement importés de CUBA. D'autres encore seront décapités sur la Place de la Victoire à Pointe-à-Pitre (*place qui a pris ce nom après la première abolition*) et leurs têtes, laissées à pourrir au soleil sur des pics.

En 1848, la République Française procède à une seconde abolition de l'esclavage. C'est Victor SCHOELCHER, que vous avez récemment honoré au Panthéon, qui va signer ce texte. **MAIS, curieusement**, cette abolition s'accompagne d'une loi d'indemnisation en faveur des esclavagistes, et non en faveur des victimes, ces femmes et ces hommes réduits en esclavage.

Cette loi d'indemnisation en faveur des esclavagistes est annoncée dans l'article 5 du décret d'abolition de Victor SCHOELCHER. Et, pourtant, ce texte débute bien car il annonce à la terre entière que l'esclavage est une atteinte à la dignité humaine puis la République indemnise les criminels. **Et VIVE la République comme vous le dites si bien.**

Vous l'aurez compris, l'abolition de l'esclavage, présentée par la République comme une mesure de rétablissement citoyen, a en fait pérennisé la domination des descendants d'esclavagistes sur les descendants « d'esclaves ». L'abolition de l'esclavage a combiné l'indemnisation des maîtres, le refus de l'indemnisation des « esclaves », le refus d'une redistribution des terres au profit des nouveaux libres.

Les esclavagistes ont été confortés par le versement d'indemnisation et le droit à la propriété alors que les anciens « esclaves », nouveaux libres, devenaient des salariés précaires, condamnés à travailler sur les plantations de leurs anciens maîtres devenus d'honorables chefs d'entreprises. Et tout cela au nom de la République. **Et VIVE la République comme vous le dites si bien.**

Comble de cette domination et de ce mépris, nos impôts servent aujourd'hui encore à entretenir, sous l'autorité du CONSEIL DÉPARTEMENTAL de GUADELOUPE, les restes de celui qui a rétabli l'esclavage en Guadeloupe en 1802, le Général Antoine RICHPANCE.

**Les restes de cet ignoble individu, de ce criminel, ne peuvent rester dans notre sol. Un tel mépris est insupportable.**

Malheureusement, ces pages sinistres de l'histoire de France ne sont pas enseignées ou plutôt font l'objet d'une réécriture visant à la rendre humaine, à nous faire oublier.

Vous serez sûrement tenté de nous répliquer, comme vous l'avez fait au BURKINA FASO il y a quelques mois, que vous êtes d'une génération qui n'a jamais connu ni la colonisation, ni l'esclavage, ni ces massacres et ces crimes ..... ***Et qu'il faudrait oublier le passé.***

C'est vrai. Vous n'êtes ni responsable ni coupable. MAIS VOUS êtes l'HERITIER et à ce titre vous avez le devoir d'assumer la responsabilité du coupable, du criminel. Car :

- Tous les biens de la Couronne de France, acquis grâce aux crimes de la colonisation et à l'esclavage ont été versés au patrimoine de la République.
- Tous les biens de la République, acquis grâce aux crimes liés à la colonisation et à l'esclavage n'ont jamais fait l'objet ni de restitution, ni d'indemnisation, en faveur des victimes et font toujours partie du patrimoine de la République.
- La République n'a jamais renoncé au fruit de tous ces crimes ; bien au contraire elle continue à en tirer profit et à exhiber inlassablement toutes ces richesses tachées de sang.
- La République elle, n'oublie pas. Homme de culture, d'histoire et de pouvoir, vous le savez très bien. Il y a des faits, des dates, des événements qui forgent une nation. C'est le sens des commémorations du 14 juillet, du 11 novembre et du 8 mai notamment.
- La Guadeloupe reste construite sur des rapports de classe et de couleur de peau ; modèle perpétuellement reproduit depuis la plantation esclavagiste.

OUI, vous en êtes l'HERITIER et devez assumer la responsabilité du criminel car vous ne renoncez pas à l'héritage du criminel, ni aux bénéfices des crimes commis.

**N'avons-nous pas tous appris qu'un criminel ne peut pas tirer profit de son crime ?**

**Et surtout que nul ne nous dise qu'il ne savait pas, en pleine décennie des personnes d'ascendance Africaine mise en place par l'Organisation des Nations Unies.**

**OUI, CRIME et RECEL de CRIME.**

**A maintes reprises, le sang des Guadeloupéens, toujours plus républicains que la République, coula sous les balles des militaires français. Ce fut le cas en 1910, en 1925, en 1930, en 1952, en 1967, en 1985, ..... Toujours des crimes sans coupables ou plutôt des crimes dont les victimes deviennent les coupables.**

**LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**, telle est la devise de la République Française. Mais chez nous, dans cette belle Guadeloupe, de liberté, d'égalité et de fraternité, il n'y en a jamais eu.

Les 26 et 27 mai 1967, à Pointe à Pitre, à l'occasion d'une grève des ouvriers du bâtiment, les CRS, Gendarmes mobiles (Képis Rouges) perpétrèrent un véritable massacre contre les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe. C'est ce mot MASSACRE que la commission STORA va utiliser dans ce fameux rapport d'informations resté sans suite judiciaire.

Plusieurs centaines de Guadeloupéens furent traqués, blessés ou tués par balles. L'armée de la République tira sur les ambulances et même lors de la veillée mortuaire d'une des premières victimes.

L'hôpital débordait de cadavres et de blessés. Des exécutions sommaires ont été perpétrées aussi bien à la Gendarmerie du Morne Miquel qu'à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre où des dizaines de corps jonchaient le sol.

Selon M. LEMOINE, ancien ministre des DOM, il y eut 87 morts et des centaines de blessés.

Le Préfet Pierre BOLOTTE, Préfet de Guadeloupe en Mai 1967, inhumé le **27 mai** 2008 (*41 ans jour pour jour après le massacre des Guadeloupéens*), sera même élevé au grade de commandeur de la légion d'honneur. Récemment, il était question d'enlever ces distinctions au criminel. Nous pouvons vous faire des propositions à ce sujet.

Monsieur le Président de la République Française,

Le 06 février 2018, en Corse, vous rendiez hommage à la mémoire de Claude ERIGNAC, Préfet de Corse, assassiné le 06 février 1998.

A cette occasion, vous avez déclaré : **« Car ce qui s'est passé ici, le 6 février 1998 ne se justifie pas, ne se plaide pas, ne s'explique pas, ce fut un assassinat, un attentat, rien de plus haut, ni de plus noble, on a tué un homme parce qu'il était un serviteur de la République, ..... »**

**« .... Ce 6 février 1998, des Français se sont retournés contre la nation. Ils ont pris les armes contre la République, avec eux, derrière eux, plusieurs autres ont perdu, dans cette entreprise, leur honneur et même leur âme, ce sont, là, des circonstances aggravantes, un tel acte n'a rien à voir avec une prétendue lutte de libération. C'est la simple trahison des idéaux qui nous rassemblent, c'est un de ces actes de terrorisme dont notre nation eût encore récemment à subir la barbarie..... »**

**« .....C'est grâce à vous aussi que la justice de la République a pu être rendue, car c'est la justice de la République qui a été rendue et elle sera suivie, sans complaisance, sans oubli, sans amnistie. »**

**Pourquoi ne pouvons-nous pas compter sur cette même détermination concernant l'assassinat des Guadeloupéens par la République. SÛREMENT parce que ces actes terroristes ont été perpétrés par la République.**

**Au nom de la liberté, au nom de la mémoire, au nom du respect et de la dignité, nous exigeons la vérité, la reconnaissance de ces crimes coloniaux, la justice, le jugement et la condamnation de tous les coupables, la réhabilitation des victimes et emprisonnés, la réparation des préjudices, l'accès aux archives et dossiers de l'époque.**

**En tout état de cause, NOUS continuerons, NOUS, les descendants de tous ces honorables combattants de la liberté, à, lutter contre l'oubli, contre le négationnisme, contre le mépris. ET toujours pour la justice, pour la vérité notamment sur toutes les tueries perpétrées en Guadeloupe en Mai 1802 et Mai 1967.**

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République Française, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le LKP



E. DOMOTA

LKP - Lapwent - 14 Mé 2018